

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 402

présenté par
Mme Yolaine de Courson

ARTICLE 2

À la fin de la sixième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« entre eux »

les mots :

« au bénéfice d'autres collectivités territoriales et groupements. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.